



CONCOURS : VIVEZ LA SUISSE.

Règlement.

1. Suisse Tourisme, avec siège à 1040 Bruxelles, rue Belliard 20, Belgique, organise un concours pour la promotion du tourisme d'été en Suisse.
2. Ce concours a lieu du 21 au 22 mai 2015 au centre de l'Automobile Club Luxembourg (ACL) à Bertrange.
3. Une question est posée sur un flyer. Les ex aequos sont tirés au sort par une main heureuse.
4. La réponse et le nom et e-mail ou adresse du participant doit être déposée au stand de Suisse Tourisme au centre de l'Automobile Club Luxembourg pendant cette période.
5. Le prix consiste en un voyage offert par un organisme de tourisme local suisse et stipulé dans le flyer publicitaire le concernant.
6. Les gagnant seront avertis par e-mail.
7. Les prix ne sont ni transmissibles ni convertibles en espèces.
8. Aucune correspondance ne sera échangée à propos de ce concours.
9. Le prix est valable sur demande et en fonction des disponibilités de l'hôtel pour la durée indiquée sur le voucher gagnant.
10. Tout recours juridique est exclu.
11. Les données personnelles sont uniquement utilisées pour ce concours.
12. Le concours est sous le contrôle de l'huissier de justice M. Carlos Calvo, 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

En annexe : le flyer carte-réponse du concours.